



**Proconseil Office de conseil viticole**  
Jordils 3 - CP 1080 • 1001 Lausanne  
021 614 24 31  
[viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)  
[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

**Laboratoire cantonal d'œnologie**  
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture  
et des affaires vétérinaires (DGAV)  
Avenue de Marcellin 29 • 1110 Morges  
079 941 09 18  
[philippe.meyer@vd.ch](mailto:philippe.meyer@vd.ch)



## VITICULTURE / OENOLOGIE

### BULLETIN D'INFORMATION N° 01 du 23 janvier 2026

**Agrovina** : le salon arbo-viti-eno ouvrira ses portes du mardi 27 au jeudi 29 janvier.

**CERVIM** : inscrivez-vous dès maintenant au congrès international de la viticulture héroïque qui aura lieu à Montreux et alentours du 6 au 8 mai 2026.

**Permis de traiter** : numérissez vos diplômes dès maintenant et jusqu'au 30 juin pour pouvoir acheter vos produits de traitement en 2027.

**Phytos et résistances** : le bilan 2025 des suivis d'efficacité des matières actives homologuées en France en viticulture est disponible.

**Plateforme vins et phytos** : analyse des résultats de suivi des vins entre 2019 et 2021.

**Dégâts de sangliers** : le nouveau plan de gestion cantonal 2026-2032 est sorti.

**Nutrition azotée du Chasselas** : les pratiques vaudoises de nutrition azotée ont été enquêtées par Agroscope sur 3 millésimes, à la vigne et à la cave.

**Flavescence dorée** : message aux exploitants concernés par des traitements insecticides.



#### Salon Agrovina

Agrovina est au programme tout prochainement. L'édition 2026 se déroulera du 27 au 29 janvier au centre des expositions de Martigny. Comme de coutume, différentes conférences sont organisées sous la forme de « matinées thématiques ». Le programme complet et les informations pratiques sont disponibles sur le site [www.agrovina.ch](http://www.agrovina.ch) et en pièce-jointe.

#### CERVIM

Le 8<sup>ème</sup> congrès international du CERVIM, le Centre de Recherches et d'Etude, de Protection, de

Représentation et de Valorisation de la Viticulture de Montagne, se tiendra du 6 au 8 mai 2026 pour la première fois en Suisse, dans la région lémanique. Ce congrès se déroulera sous forme de 3 journées de conférences et visites à Lavaux, dans le Chablais et en Valais. Les inscriptions aux journées sont possibles jusqu'au 28 février via un formulaire en ligne.



[Pour + d'infos](#)

## Permis de traiter

La nouvelle ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Elle marque le début des changements : le permis pour l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture sera délivré sous forme numérique et sera valable 5 ans. Dès janvier 2027, l'achat de produits phytosanitaires destinés aux professionnels ne sera possible que sur présentation d'un permis PPh digital valable.

Dès maintenant et jusqu'au 30 juin, vous pouvez échanger votre ancien permis ou diplôme de formation reconnu équivalent contre le nouveau permis digital, en vous connectant à la plateforme nationale [Registre PPh](#) à l'aide de votre identifiant CH-LGIN. Vous trouverez de plus amples renseignements ainsi qu'une vidéo explicative ici : [2026 : comment échanger mon permis ou diplôme reconnu ?](#)

Si sur votre entreprise, vous n'avez encore de formation initiale « permis de traiter » (ou de formation agricole jugée équivalente), une dernière session d'examen « ancienne formule » c'est-à-dire uniquement sous forme de questionnaire (sans examen « pratique ») est encore possible exceptionnellement.

Inscription :	<a href="#">Registre Permis PPh</a>
Coût :	CHF 70.-
Formation :	<ul style="list-style-type: none"><li>Supports de cours transmis par courrier postal (et autorisés pour l'examen)</li><li>Autoformation avec vidéos de formation</li><li>Session FAQ en ligne le 17 mars</li></ul>
Examen :	Le 24 mars à Grange-Verney

## Note 2025 du suivi des résistances

La note technique commune de 2026, rédigée par divers experts de structures viticoles en France, liste toutes les substances actives rentrant dans la composition des produits autorisés au moment de sa rédaction pour protéger la vigne contre le mildiou, l'oïdium, la pourriture grise et le black rot. Le document propose des recommandations pour maintenir l'efficacité des traitements tout en limitant la propagation des résistances. Les stratégies anti-résistance incluent : la limitation des traitements, l'association de modes d'actions différents (ou mélange), l'alternance des modes d'action et la mosaïque territoriale. Jetez un œil à ces retours de terrain de nos voisins dans cette période d'élaboration des programmes de protection. [Accès à la note technique.](#)

## Bilan plateforme vins & phytos 2019-2021

L'article du suivi scientifique des 451 vins analysés dans le cadre de la plate-forme nationale VITISWISS est disponible. Ce monitoring permet de mieux connaître les relations entre produits utilisés dans les vignes, le stade d'application et les résultats dans les vins.

[Accès à la publication](#) sur la plateforme Recherche agronomique suisse.

## Dégâts de sangliers

Le plan de gestion cantonal du sanglier 2026-2032 a été approuvé. Des zones à risques sont identifiées et mises à jour annuellement en fonction de la présence durable du gibier ([carte des zones à risque 2025](#)). Dans ces zones, des mesures de prévention sont subventionnées et la pose de clôture est obligatoire pour les cultures sensibles ayant fait l'objet de dégâts l'année précédente. Les dégâts de moins de CHF 500.- ne seront plus indemnisés (anciennement CHF 300.-). [+ d'infos sur le plan de gestion du sanglier 2026-2032.](#)

Pour délimiter les zones à risque de façon précise, il est important de signaler les dégâts : [www.vd.ch/dommages-faune](#)

## Nutrition azotée Chasselas vaudois

Les résultats d'une enquête menée par Agroscope sur plusieurs parcelles de Chasselas dans le canton révèlent des carences fréquentes en azote au vignoble pour les millésimes 2022-2023, malgré l'apport de compléments au sol. Seul un tiers des sondés mesurent l'azote assimilable dans le moût et, sur ces millésimes, en moyenne 20% des interrogés réalisent un apport foliaire. Les intrants de corrections à la cave les plus utilisés sont les écorces de levure.

[Accéder à la synthèse de l'article](#)

## Flavescence dorée

L'inspecteurat phytosanitaire rappelle qu'il est important de leur signaler les changements de surfaces pour les traitements insecticides. Si possible, leur transmettre par mail ([michel.jeanrenaud@vd.ch](mailto:michel.jeanrenaud@vd.ch)), le plus de détails possibles :

- N° cadastral et commune de la parcelle
- Surface
- Nouvelle surface de référence par périmètre de lutte

## Agenda

COURS : L'œnotourisme, une opportunité pour mon domaine ? le 5 février, à Grandvaux. [Détails et inscription](#)

### Auteurs :

Florian Favre, Axel Jaquierod, Estelle Pouvreau et David Rojard  
Philippe Meyer, œnologue cantonal

**Remarque :** L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.

Questions en lien avec la viticulture : [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)

Questions en lien avec l'œnologie : [philippe.meyer@vd.ch](mailto:philippe.meyer@vd.ch)